

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires

Décision du 27 MARS 2023

portant nomination des membres de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la
sécurité de l'aviation civile

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu le règlement (UE) n°376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi d'événements dans l'aviation civile, modifiant le règlement (UE) n°996/2010 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2003/42/CE du Parlement européen et du Conseil et les règlements de la Commission (CE) n°1321/2007 et (CE) n°1330/2007 ;

Vu la décision du 28 février 2018 relative à la création et à l'organisation de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile les personnes suivantes :

M. Alain Bouteille, agent retraité de la direction générale de l'aviation civile ;

M. Georges Welterlin, agent retraité de la direction générale de l'aviation civile ;

M. Vincent Vanbiervliet, Responsable du domaine de la sécurité aéroportuaire des aéroports de Brest-bretagne et Quimper-Pluguffan ;

M. Pascal Midy, commandant de bord, responsable sécurité opérationnelle et adjoint au responsable sécurité pour Airbus Transport International ;

M. Eric Maitrepierre, magistrat honoraire, avocat au barreau des Hauts-de-Seine.

Article 2

La décision du 23 juillet 2018 portant nomination des membres de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

Fait le 27 MARS 2023



Damien CAZÉ